**Fiche projet**

Subside à l’infrastructure dans le cadre du Plan National pour le Reprise et la Résilience (PNRR)

Une fiche introduite par projet.

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires

**Fiche à envoyer à l’adresse mail :**

**projets.relance.social@spw.wallonie.be**

**Pour le 31 mai 2022 au plus tard**

Identification du demandeur :

Dénomination : Le Triangle ASBL

Adresse : Rue du Beau Site 28

Code postal : 6032 Localité : Mont-Sur-Marchienne

N° BCE (si connu) :

[ ]  Établissement d’utilité publique (Commune, CPAS, Intercommunale, Association chapitre XII, …)

[x]  ASBL

*Personne de référence pour l’infrastructure :*

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone :

Courriel :

Identification du (futur) titulaire de l’agrément / gestionnaire :

Si différent du porteur de projet

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité :

N° BCE (si connu) :

[ ]  Établissement d’utilité publique (Commune, CPAS, Intercommunale, Association chapitre XII, …)

[ ]  ASBL

*Personne de référence pour l’agrément :*

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone :

Courriel :

Agrément / Activité :

Type d’agrément ou activité du projet :

[x]  Maison d’accueil [ ]  Maison de vie communautaire

[x]  Abri de nuit [x]  Accueil de jour

[ ]  Réseau de lutte contre la pauvreté [ ]  Service d’Insertion sociale

[ ]  Services et dispositifs d’accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre

[ ]  Relais social

Projet :

Notre projet est le suivant :

Pour le secteur de l’hébergement :

☐ Création d’une nouvelle structure de …………. Places (Minimum 10 pour les maisons d’accueil, minimum 4 pour les maisons de vie communautaires et les abris de nuit).

**x** Extension de capacité de la Maison d’accueil **de 36.. à 49. p**laces agréées

☐ Création de …………. logement temporaire.

Pour les autres secteurs : Accueil de Jour Transi-Toi

☐ Création d’un nouveau service

**X** Rénovation / extension d’un service existant et augmentation du nombre de places

**Description du projet envisagé :**

Le demandeur est tenu de joindre à sa fiche projet une note de maximum 2 pages recto-verso décrivant le projet envisagé, il est notamment question de démontrer l’expertise du demandeur ou de son partenaire (s’il n’est pas le (futur) titulaire de l’agrément), l’orientation « bénéficiaire », l’intégration du service dans le réseau (partenariat), l’intégration de la dimension de genre, ainsi que les besoins à couvrir sur le territoire ciblé en fonction de l’offre déjà disponible.

Implanté depuis bientôt 30 ans au sein de l’ancienne école des enfants de bateliers de Mont-Sur-Marchienne, l’ASBL Le Triangle bénéficie d’une expertise pertinente dans l’accueil de familles mais aussi d’un caractère visionnaire en anticipant les besoins sur son territoire tout au long de son histoire. C’est ainsi que successivement se sont créés, ont été reconnus et enfin subsidié, une maison d’accueil d’une capacité de 36 lits (1994), un abri de nuit d’une capacité de 12 lits (2001) et enfin un accueil de jour « Transi-Toi » dont l’agrément devrait être effectif à l’horizon 2023.

Le projet envisagé vise plusieurs objectifs : Correspondre au mieux aux demandes et à l’évolutions de ces dernières. Il s’agit aussi de maintenir et développer un projet bien enraciné, reconnu et qui satisfait aux exigences des pouvoirs subsidiant depuis de nombreuses années.

1° L’augmentation du nombre de places : que ce soit en Maison d’accueil, en abri de nuit ou en accueil de jour, les chiffres récoltés ces dernières années nous indiquent une augmentation des demandes MAIS aussi une augmentation des durées de séjour. Les indicateurs auxquels nous sommes attentifs mais aussi le contexte socioéconomique nous impose de prévoir une augmentation de familles victimes de nombreuses difficultés et aux multiples carences.

2° En ce qui concerne la Maison d’accueil, il ressort des discussions auxquelles nous avons pris une part active au sein de notre fédération AMA où lors de nombreuses rencontres avec nos partenaires sous l’égide du Relais Social, que l’accueil communautaire voire semi-communautaire n’est pas toujours la solution la plus approprié. Qui plus est lorsque l’on travaille avec des familles nombreuses mono ou biparentales. La configuration actuelle de la maison d’accueil du Triangle ne rencontre plus les attentes des familles et les défis de l’accompagnement socioéducatif des années à venir.

 Les chambres au niveau supérieur

 Les bureaux au rez-de-chaussée

 Les cuisines (souvent deux par pièce de vie) et les sanitaires au sous-sol

Cette organisation peu pratique, ne favorise pas la vie de famille surtout avec de jeunes enfants et n’est sanitairement pas tenable en cas de pandémie comme nous l’avons connu. Nous souhaitons accorder plus d’importance à la spécificité de l’accueil de femmes seules avec enfants qui ont besoin d’un espace plus sécurisé, plus intime et plus individualisé.

Le projet pour la maison d’accueil va permettre de créer des unités de logements privatifs pour chaque famille. Elles auront alors en un seul lieu les chambres, coin à manger et sanitaires. A l’heure actuelle, les WC et sanitaires sont communs. L’accompagnement pourra dès lors être effectué dans un lieu de vie plus proche d’un véritable logement ce qui n’est pas le cas à l’heure actuelle. De plus en plus les familles qui arrivent chez nous cumulent déjà de nombreux mois sans logement et n’en retrouvent pas rapidement. Leur permettre de retrouver les repères d’un logement « classique » permet d’anticiper aux mieux et au plus vite le retour en logement MAIS surtout de ne pas perdre les acquis de la vie en logement. Le logement individualisé permet également un recentrage sur la famille et les enfants. Il permet une vie de famille plus adéquate pour les enfants en cours de scolarité et qui plus est avec des séjours qui tendent à s’allonger de plus en plus.

ATTENTION : cela ne signifie en aucun cas que les aspects « collectifs » relatifs à la vie en maison d’accueil vont disparaître ! Le projet prévoit des lieux de rencontres dédicacés à cet effet et dans de meilleures conditions : ainsi, comité des hébergés, ateliers logement, comités des adolescents et des enfants se tiendront comme à l’accoutumée. Il y aura aussi les divers ateliers ludiques, culinaires, sportifs et artistiques. Les distributions de colis alimentaires, de matériel scolaire, de puériculture, de vêtements et de vaisselle se feront dans des locaux adaptés et permettront de mieux gérer les dons qui nous sont proposés par les associations partenaires et les particuliers qui soutiennent nos actions.

Enfin un bureau sera consacré aux outils numériques. Contigu au bureau de l’équipe éducative, il permettra, outre une mise à disposition et un accompagnement pour une utilisation optimale.

2° L’abri de nuit est actif depuis maintenant 21 ans. 21 années avec la même équipe de trois éducatrices qui se relaient inlassablement au gré des accueils, des étés des hivers et des situations souvent préoccupantes. Cet abri est issu d’un constat avisé, d’une expertise de terrain et de la volonté des partenaires associatifs au vu des besoins sur le terrain : en effet, il est inconcevable que des enfants (petits ou grands) se retrouvent à faire la file dans les abris pour tout public ! l’abri se veut aussi un capteur « bas seuil » de situations qui nécessitent une intervention urgente, immédiate et intensive là où la maison d’accueil s’inscrit dans une perspective d’accompagnement dans la durée…

Toutefois, après 21 années d’existence, force est de constater que de plus en plus d’enfants arrivent en abri de nuit, passent la nuit dans un dortoir et s’y réveillent parfois péniblement pour rejoindre le chemin de l’école …Quand école il y a. Cette augmentation se traduit par un plus grand nombre de familles avec de nombreux enfants.

Un autre constat concerne les femmes victimes de violences qui fuient une situation dangereuse. Les intervenants de terrain constatent que ces femmes quittent les lieux avant de trouver une solution car à la vue du dortoir elles se résignent à prendre le risque de retourner auprès de leur bourreau plutôt que de cohabiter avec des familles aux multiples carences.

C’est pour ces raisons que le projet de réhabilitation du dortoir prévoit non seulement d’augmenter le nombre de places existantes pour répondre à l’augmentation régulière de la fréquentation mais prend en compte également le besoin d’un minimum d’intimité pour les familles en prévoyant des espaces pour chaque famille.

Enfin, les personnes en crise et les femmes qui fuient une situation de violence bénéficieront d’un accueil bien spécifique via la création de chambres particulières dédicacées à cet effet. L’objectif est bien de capter ces situations particulières et de pouvoir les garder le temps d’une orientation adéquate vers l’un de nos partenaires. Dans cette optique nous venons de nous regrouper avec Fair Group/Loginov, la maison maternelle Fernand

Philippe et la maison d’accueil L’Îlot pour un projet d’achat d’une maison dans laquelle deux unités familiales de femmes victimes de violence avec enfants pourront avoir une occupation temporaire. Les clés nous seront remises le 1er juin prochain et les premiers accueils devraient être possibles dès le 1er juillet 2022. Ce partenariat est une réponse au manque de places adéquates pour ces profils si particuliers pour qui il est nécessaire de fournir un logement et dont l’accompagnement de type « ambulatoire » peut suffire.

3° L’accueil de Jour Transi-Toi, est le dernier service issu à la fois de notre longue expertise mais aussi d’un triste constat : de plus en plus de familles avec enfants se retrouvent à la rue du jour au lendemain. Et là où le fait d’avoir des enfants et/ou un travail pouvait constituer un rempart à la rue, ce n’est aujourd’hui plus le cas. L’accueil d’urgence de jour pour famille constituait le maillon manquant de l’aide aux familles à la rue dans la région de Charleroi et au-delà ! Comme dit précédemment, la logique n’est pas la même que pour la maison d’accueil. Dans cette dernière on effectue un réel accompagnement à moyen, voir long terme avec le post hébergement. Les gens ont le temps de se poser et de retisser des liens au sein de leurs familles mais aussi avec leurs proches, avec la société et le monde du travail, c’est une logique du « care ». En abri de nuit en accueil de jour, nous sommes davantage dans une logique du « cure » : il s’agit de capter au plus vite une situation avant qu’elle ne s’enlise dans sa marginalisation. Il s’agit de pouvoir agir en fonction des multiples situations : « primo arrivant » à la rue, accident de la vie, chronique de la rue, personne exclue d’autres structures, risque de perdre la garde des enfants, nécessité de faire un signalement auprès des services d’aide et de protection de la jeunesse, raccrochage scolaire, violence conjugale et/ou familiale, maladie mentale, retard mentale ou encore addictions. Cette liste non exhaustive décrit une partie des profils qui peuvent se présenter à notre porte entre 08h30 et 20h30 les 365 jours de l’année. Il va de soi que l’infrastructure actuelle aussi utile soit-elle doit être repensée pour atteindre cet objectif d’accueil optimal et réussir cet « électrochoc » socioéducatif pour réinsérer les personnes au plus vite et de la façon la plus adéquate possible. Cette réinsertion peut se faire via la maison d’accueil du triangle ou une autre, un logement, de la famille, etc. Cet espace qui a obtenu la dérogation pour être connexe à l’abri de nuit, pourra permettre aux enfants durant les quelques jours de leur présence de se poser et de rejoindre les bancs de l’école dans des conditions de dignité minimales. Le but est de maintenir les liens qui existent et de remettre en place ceux qui se sont dissolus. Le tout dans une certaine urgence voire une incertitude quant à la durée car il faut accepter chaque demande et accepter que les derniers entrants fassent une place aux suivants et ainsi de suite.

La réhabilitation de ces locaux permettra d’accueillir pas moins de x personnes répartie s sur x espaces bénéficiant chacun de leur cuisine et d’un lieu adapté pour se poser et faire des démarches. Des sanitaires et une buanderie seront mis à disposition. Nourriture et vêtements pourront être acheminés via les nouveaux locaux de la maison d’accueil prévu à cet effet. Enfin, un espace numérique permettra aux familles d’effectuer au plus vite les démarches les plus urgentes lorsqu’elles sont en mesure de le faire. Cet espace sera également accessible aux enfants afin qu’ils poursuivent leur scolarité

3°Depuis ……. Le Triangle s’est imposé comme un acteur incontournable de l’aide aux familles qui se retrouvent sans-abri. Chaque membre de l’ASBL, chaque travailleur a parfaitement intégré que l’optimisation de notre travail dépend en grande partie de notre intégration dans le réseau, il en va de même pour les familles que nous accompagnons au quotidien.

Fort de ses nombreux partenariats, Le Triangle est et souhaite rester une terre d’accueil. Il n’y a pas une semaine sans qu’un partenaire n’organise une réunion de travail ou que nous hébergions divers acteurs de la santé mentale, des ateliers artistiques ou groupes de self-help. Les aménagements à venir permettront pour de nombreuses années nos infrastructures avec les partenaires qui n’ont pas toujours l’espace suffisant.

Faire réseau, implique tout d’abord de faire du Triangle une terre d’accueil à la fois pour les familles mais aussi pour nos partenaires sans oublier les étudiants, les particuliers soucieux de nous soutenir, les représentants politiques qui doivent être sensibilisé au sans-abrisme des plus fragiles et en particulier des enfants et enfin au média pour informer, sensibiliser, et demander du soutien.

Implication concrète : Relais social de Charleroi (CA, AG, COPIL, Comité de concertation, coordination des responsables, etc) – PCS (membre actif et bénéficiaire de soutien pour l’ADN et TT

AIS implication au comité d’attribution et dans le CA (stratégie, gestion RH, suivi des comptes)

GPL (groupe réflexion et conseil d’administration – banque alimentaire (membre de l’AG et bénéficiaire, suivi de la refonte du CA, du changement de direction et du déménagement)

Partenariats formels : convention avec le Regain, le CPAS (passage 45, plateforme alimentaire), la plateforme pour le service citoyen, le GHDC dans le cadre de la pandémie

L’AMA : implication dans les GT, les plénières etc

Arc-En-Ciel : membre et bénéficiaire

A ajouter : la place dans le réseau et les diverses collaboration (salle polyvalente pour y accueillir les réunions comme cela se fait régulièrement. Les diverses convention (= regain concernant la santé mentale, convention enc ours de rédaction en avril 2022).

Conclusion : au terme de cette présentation, nous espérons que le projet du Triangle bénéficiera de l’entièreté du soutien demandé. Ce projet est clairement tourné vers le futur que ce soit par son impact environnemental que par l’attention accordée aux bénéficiaires dont les enfants qui focalisent toute notre attention. Nous restons convaincu qu’au plus vite nous « captons » une situation, au plus vite nous pouvons réagir et proposer un accompagnement adéquat. Ces derniers mois, les chiffres nous montrent malheureusement que le nombre de familles avec enfants à la rue ne cesse d’augmenter. L’augmentation de place, la création de logement et la misen en place d’un abri de nuit qui s’articule avec un accueil de jour vont permettre d’optimiser l’aide proposée aux familles. Ces dernières présentent souvent des profils fiort différent qui nécessite la réponse la plus appropriée possible. Ainsi une maman qui fuit une situation de violence pourra bénéficier d’une chambre à l’écart pour « souffler » et sera réorientée vers un logement pour ce type de situation. Une famille en plein décrochage, qui cumule les expulsions et les carences sera prise en charge dans la durée en maison d’accueil et pourra « réapprendre » à vivre en famille et retisser des liens avec la sociaété et oser rêver des projets. Nous distinguons bien la dimension du « cure » lors de l’accueil d’urgence de jour comme de nuit, de celle du « care » en maison d’accueil. Notre ambition est celle d’un projet de vie durable par le biais di post hébergement tout en étant convaincu que le coût pour la collectivité diminuera si l’on se donne les moyens d’agir au plus vite et de la façon la plus adéquate.

**! Il s’agit d’une annexe à joindre obligatoirement !**

**Espace numérique :**

Un espace numérique pour le public visé (personnes mal logées, personnes sans-abri, personnes présentant des difficultés de santé mentale et/ou d’assuétudes, personnes victimes de violences conjugales et personnes migrantes) sera-t-il mis en œuvre ?

[x]  Oui [ ]  Non

**Accessibilité :**

Décrire l’accessibilité du (futur) bâtiment via les transports en commun et/ou les partenariats mis en place. Préciser si le transport est gratuit. (Si l’espace ci-après est insuffisant, joindre une annexe)

……………Parler du Bus à haut gare, diverses ré………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

**Type de projet infrastructure**(plusieurs choix possibles) **:**

[ ]  Achat d’un bâtiment

 Date d’introduction du permis d’urbanisme du bâtiment acheté :

 [ ]  Avant le 1er mai 2010 ou Inconnu

 [ ]  Entre le 1er mai 2010 et le 31 décembre 2013

 [ ]  Après le 1er janvier 2014

[ ]  Démolition complète et reconstruction d’un bâtiment.

[x]  Transformation d’un bâtiment existant avec rénovation de plus de 25% de l’enveloppe chauffée du bâtiment.

[ ]  Transformation d’un bâtiment existant sans rénovation de plus de 25% de l’enveloppe chauffée du bâtiment.

[ ]  Construction d’un nouveau bâtiment.

*Pour les projets portant sur des activités existantes :*

Le bâtiment faisant l’objet de la présente fiche abrite-t-il déjà les activités visées ?

[x]  Oui [ ]  Non

Si oui, le bâtiment présente-t-il de graves problèmes de stabilité, de salubrité ou a-t-il été sinistré à plus de 50% dans le cadre des inondations de juillet 2021 ?

[ ]  Oui [x]  Non

Si non, l’activité fonctionne-t-elle actuellement dans des structures provisoires (type container aménagé) ?

[ ]  Oui [x]  Non

**Estimation budgétaire :**

Travaux : estimation hors TVA et frais généraux = travaux seuls, hors études, coordination, essais préalables…

Achat : estimation de l’achat hors frais de notaire et droits d’enregistrement

|  |  |
| --- | --- |
|  | Montant (€): |
| Coût d’achat immeuble (1) :  |  |
| Coût des travaux – abords compris, si nécessaire (HTVA) (2) :  |  |
| Coût de l’espace numérique (Mobilier et équipement) (3) : |  |
| Total de l’estimation (1) + (2) + (3) : |  |

Pour les projets relatifs aux places d’hébergement, le bâtiment date-t-il de plus de 10 ans (taux de TVA à 6%) ?

[x]  Oui [ ]  Non

Quel est le montant minimum du subside au deçà duquel vous renoncez à votre projet ?

Subside de minimum : ………………………€.

POUR RAPPEL : la subvention étant octroyée sous la forme d’une enveloppe fermée, calculée sur la base des estimations renseignées, il est de votre intérêt d’estimer le plus correctement possible le coût de votre initiative.

Déclaration sur l’honneur :

Nous soussignés, autorisés légalement à engager l’organisme demandeur, attestons :

1. avoir pris connaissance de l’ensemble des conditions du présent appel à projets et nous engager à les respecter ;
2. avoir pris connaissance de l’ensemble des dispositions et normes fixées pour l’agrément des activités visées par le présent appel à projets et nous engager à réaliser l’investissement projeté dans le respect intégral de ces dispositions et normes ;
3. avoir pris connaissance de l’ensemble de la législation applicable en matière de marchés publics et nous engager à nous y conformer intégralement ;
4. être titulaire d’un droit réel de propriété, d’emphytéose ou de superficie sur le bâtiment ou le terrain à aménager pour une durée minimale, à dater de l’introduction du présent programme d’investissements, permettant de maintenir l’activité pour la période fixée dans les conditions de recevabilité ;

ou

si ce projet nécessite l’achat d’un immeuble, disposer d’un compromis de vente ou d’un acte d’adjudication approuvé par les organes compétents ;

1. avoir la capacité d’assurer la charge financière non subsidiée de l’investissement ;
2. que le programme d’investissement faisant l’objet de la demande a été totalement validé et approuvé par les organes compétents ;
3. [ ]  ne pas avoir sollicité ou obtenu une quelconque intervention financière, pour la réalisation du même investissement, en application d’autres dispositions réglementaires ou contractuelles,

ou

[ ]  avoir sollicité ou obtenu une intervention financière, pour la réalisation du même investissement, en application des dispositions réglementaires ou contractuelles suivantes :

……………………………………………. Montant : …………………………

1. nous engager à ne pas modifier l’affectation de l’établissement sous peine de remboursement des subsides au prorata de l’amortissement ;
2. que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom |  | Nom |
|  |  |  |
| Prénom |  | Prénom |
|  |  |  |
| Fonction |  | Fonction |
|  |  |  |
| Date |  | Date |
|  |  | / |  |  | / |  |  |  |  |  |  |  | / |  |  | / |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Signature |  | Signature |
|  |  |  |